

SESAME – Charte de l'Année Préparatoire

1 Présentation de l'association PROMES

L'association malgache PROMES a créé à Madagascar deux programmes de lutte contre l'échec scolaire :

- le programme CERES, qui anime des Centres d'Education et de REforcement Scolaire auprès d'environ un millier de collégiens et de lycéens de la Région de Fianarantsoa depuis 2006
- le programme SESAME, qui accompagne depuis octobre 2013 des bacheliers de toute l'île dans le cadre des études supérieures malgaches

2 SESAME : Une année préparatoire (AP) puis une bourse pour le supérieur

Chaque année 48 étudiants bénéficient d'une année préparatoire (AP) aux études supérieures et à l'insertion professionnelle. Ils suivent :

- un **enseignement** innovant reposant sur le travail personnel et les nouvelles technologies
- un parcours de **développement personnel** (civisme, orientation scolaire et professionnelle, éducation à la vie et à l'amour, etc.) vécu dans une vie de foyer responsabilisante.

Par ailleurs, ils disposent de l'accompagnement d'un BOE (Bureau Orientation et Emploi) qui les conseille et les forme, en vue de l'orientation scolaire et professionnelle.

En fin d'AP, **l'étudiant présente en jury son projet de vie** (personnelle, professionnelle, scolaire, etc.) :

- Si le jury n'est pas convaincu (par exemple à cause d'un choix de métier incohérent ou d'établissement scolaire trop ambitieux), **l'étudiant quitte SESAME**.
- Si l'étudiant a eu des difficultés scolaires mais un comportement exemplaire durant l'AP, il sera réorienté vers une **formation professionnalisante courte** (1 an maximum) permettant une insertion professionnelle rapide.
- Sinon, le jury donne une **bourse** pour l'année suivante, qui couvre les frais de scolarité (concours, écolages, stages, voyages d'études, fournitures scolaires, informatique, loyer, etc.). Puis il passe les concours dans les meilleurs établissements supérieurs. L'étudiant SESAME repasse en jury à la fin de **chaque année** pour obtenir la bourse de l'année suivante. Si ses résultats scolaires ont été insuffisants ou s'il y a eu des problèmes de comportement ou d'assiduité, l'étudiant quitte SESAME. L'accompagnement par SESAME dure **en général 3 ans** au delà de l'AP.

Les autres frais (nourriture, habillement, santé, loisirs etc.) durant ses années d'études, sont à la charge de l'étudiant et de sa famille.

3 Relation avec les parents en AP

Les parents restent les **premiers responsables** de leur enfant, SESAME ne fait que poursuivre l'œuvre éducatrice des parents, d'abord en attendant des étudiants une moralité irréprochable, basée sur des valeurs universelles : **respect de l'autre, dévouement, humilité, courage, honnêteté, franchise**, etc.

SESAME organise une fois par an une journée portes-ouvertes pour faire découvrir l'AP aux parents des étudiants. L'aller-retour domicile-Tana d'un parent est remboursé pour faciliter cette journée.

4 L'enseignement en AP

4.1 L'organisation des cours

Les étudiants (cf. réforme LMD) ont peu de cours (moins de 20 heures par semaine), mais un important travail personnel à fournir (recherche documentaire, étude personnelle, etc.) sur lequel chaque étudiant est suivi de près (**tutorat**). La pédagogie SESAME repose sur une maîtrise poussée de la **bureautique** et d'**internet**. Les unités d'enseignement (UE) sont regroupées par semestre et valorisées par crédit.

Une charte de l'évaluation (cf. annexe) explicite les principes et les méthodes d'évaluation utilisés.

4.2 La discipline durant les cours

Il va de soi qu'une discipline rigoureuse de chaque étudiant est nécessaire durant les cours : pas de retard, pas d'absence, écoute active, respect des enseignants, respect des autres étudiants, concentration, travail personnel important, etc. Cette discipline ne doit néanmoins pas empêcher les cours de laisser une large place à la prise de parole, à la créativité et à l'interactivité.

4.3 Le français, langue de l'AP

Le français est la langue principale de l'année préparatoire, durant les cours comme durant les activités du foyer, afin de garantir la réussite des études supérieures.

4.4 Temps libre : priorité à l'étude personnelle

En dehors des heures de cours, les étudiants disposent de temps libre en journée et le soir. Ce temps est réservé en premier lieu au travail personnel. Ce travail personnel peut se faire dans les chambres, mais aussi en salle d'étude, en salle informatique ou dans les salles du foyer.

5 L'informatique

SESAME met à disposition de ses étudiants des ressources informatiques destinées à faciliter leurs études supérieures. Cette facilité s'arrête dès lors que celles-ci prennent fin.

Les ressources informatiques mises à disposition par SESAME sont constituées de l'ensemble des outils informatiques (logiciels, ordinateurs, onduleurs, routeurs, clés 3G, box sans que cette liste soit exhaustive). Ils sont, et restent, la propriété de SESAME. A cet effet, SESAME se réserve le droit de retirer ou de réaffecter ces ressources sans avis préalable.

5.1 Règles de sécurité et de bon usage des matériels

Chaque étudiant est responsable de l'usage qu'il fait des ressources informatiques mises à sa disposition. Il s'engage à :

- n'utiliser les ressources informatiques que pour un objectif pédagogique et éducatif. Leur usage à des fins lucratives est interdit (revente de connexion, location de matériel, télétravail...). Il accepte un contrôle à posteriori de l'utilisation de son ordinateur.
- ne pas consulter, stocker ou diffuser des informations illégales (téléchargement, etc.), irrespectueuses de la dignité humaine (pornographie, racisme, etc.) ou de la vie privée.
- ne pas faire de plagiat. S'il fait référence à une source, il cite la source.
- ne pas faire de téléchargement « peer to peer » (musique, film, etc.).
- ne pas stocker ses données personnelles sur le disque dur de l'ordinateur mais sur un disque distant
- ne pas masquer sa propre identité ou s'approprier le mot de passe du compte d'autrui.
- ne pas modifier sans autorisation la configuration matérielle et/ou logicielle des machines
- ne pas introduire de virus ou installer de logiciels.
- informer SESAME, dans les plus brefs délais, de toute perte, anomalie ou tentative de violation de ses codes d'accès personnels.
- **éteindre et débrancher** immédiatement tout matériel informatique en cas d'orage.

5.2 Utilisation de la salle informatique

L'étudiant d'AP s'engage à respecter les consignes suivantes :

- laisser toujours la porte ouverte (sauf pour les cours).
- quitter la salle informatique si moins de 2 autres utilisateurs y sont présents.
- fermer les fenêtres et éteindre la lumière quand il quitte la salle en dernier.
- respecter le silence de la salle informatique.
- ne pas accaparer un ordinateur en particulier

L'étudiant ne respectant pas les règles précitées peut être passible de sanctions allant jusqu'au retrait des ressources informatiques.

6 Le développement personnel (DVP) en AP

6.1 Les 5 parcours du DVP

En dehors des cours, une équipe éducative accompagne l'étudiant dans le développement de toute sa personne, en vue de son autonomie, de sa responsabilité et de son épanouissement. Les 5 parcours suivants structurent ce DVP principalement au travers du tutorat et de temps forts (obligatoires) :

- Parcours « **pro** » : Formuler un projet de vie, notamment professionnelle, à partir du témoignage d'invités extérieurs (temps fort : intervenants du mercredi)
- Parcours « **EVA** » : Formuler un projet de vie, notamment affective, à partir du manuel EVA animé en fraternité (temps fort : soirée du jeudi)
- Parcours « **société** » : Prendre conscience de sa responsabilité sociale par la mise au service d'associations partenaires (temps fort : services du samedi dans des associations partenaires)
- Parcours « **philo** » : Elargir son ouverture au monde et approfondir sa réflexion philosophique personnelle par le cinéma et le débat (temps fort : soirée du vendredi)
- Parcours « **spi** » (parcours optionnel) : Approfondir sa foi par un cycle de formation et d'accompagnement spirituels (temps fort : rencontre le jeudi soir, soirées prière, culte libre le dimanche matin).

6.2 Les fraternités

Les six fraternités (chacune de 8 étudiants : 4 garçons / 4 filles), sont constituées par les éducateurs de SESAME comme **communautés étudiantes de base**. Elles facilitent l'**entraide** et la **solidarité** et sont utilisées par défaut pour toutes les activités SESAME : groupes de réflexion (soirées EVA du jeudi, débats du vendredi, etc.), défis Masterchef, tâches ménagères, etc.

6.3 Le bureau des étudiants (BDE)

Le BDE est un groupe de 4 étudiants, élus par les autres étudiants pour **gérer les conflits, organiser la scolarité et la vie au foyer et dialoguer avec le Responsable de Programme**. Son souci est le bien des élèves et de SESAME.

6.4 Les Clubs étudiants

Les étudiants sont incités à **créer** et **animer** des clubs selon leurs goûts (musique, sport, etc.). Les clubs doivent être bien gérés (statuts, AG, inventaires, etc.) afin de bénéficier de dotations (matériel, subventions). Un éducateur SESAME est désigné pour être l'interlocuteur et le conseiller de ces clubs.

7 Organisation de la vie quotidienne en AP

7.1 Bien vivre la mixité

Nous avons souhaité accueillir des garçons et des filles. Cette expérience de mixité est enrichissante seulement si elle est vécue avec un authentique respect : les filles n'ont **pas le droit d'aller à l'étage** des garçons, et réciproquement, sous peine de renvoi immédiat du foyer.

Une **tenue vestimentaire correcte** est demandée dans tout le foyer (même pour aller prendre sa douche).

7.2 Silence & téléphone

Le silence est impératif dans les **lieux d'études** (classes, salles informatiques, etc.) et la **nuît**. L'utilisation des téléphones portables est interdite dans les salles communes, pendant les cours, les repas et la nuit.

7.3 Santé, drogue & alcool

En cas de maladie, **avertir** tout de suite un responsable. L'éducateur est autorisé à intervenir en délégation des parents. Chaque étudiant cotise à l'**assurance de santé** « AFAFI » via SESAME. Celle-ci permet l'accès à des professionnels de santé référencés et donne droit à des tarifs préférentiels sur certains soins.

Il est interdit de détenir ou de consommer de l'**alcool**, du **tabac** ou de la **drogue** au sein de l'AP.

7.4 Argent & respect du matériel

L'étudiant doit déclarer son **argent personnel** et ses objets de valeur à l'éducateur (il peut les lui confier). Il doit prévenir l'éducateur en cas de danger (feu, verre cassé, etc.) et/ou de problème matériel (fuite d'eau, etc.). La réparation ou le remplacement sont à la charge de l'étudiant responsable.

7.5 Des horaires au service de la vie commune

Chacun doit **respecter les horaires**, en particulier pour les repas (petit déjeuner à 6h30, déjeuner à midi, dîner à 19h). Le groupe qui prépare le petit déjeuner se lève à 5h. Il y a obligation de **présence dans les chambres entre 21h30 et 5h30**. Les lumières sont toutes éteintes à 22h.

7.6 L'organisation des repas

Le moment du repas est l'occasion quotidienne de nos **rencontres et échanges**. Il est interdit de prendre ses repas dans les chambres ou d'emprunter de la vaisselle. La fraternité qui prépare le repas doit stocker et utiliser de manière hygiénique le matériel et la nourriture.

7.7 Ménage et services communs

Tous les étudiants sont responsables de la propreté et du bon ordre du foyer. Chacun, outre l'entretien de sa chambre qu'il assure, se voit confié un service hebdomadaire de nettoyage (salle, sanitaires, etc.).

7.8 La chambre

Quatre étudiants se partagent chaque chambre et assurent son entretien (propreté et matériel), son rangement et sa décoration. Il est interdit d'y faire entrer des animaux, d'y héberger des invités ou d'y stocker des produits chimiques, des fers à repasser, des bouilloires, des fers à cheveux, des bougies, etc.

L'étudiant bénéficie d'un lit, d'une alèse, d'une table, d'un tabouret, d'un tiroir et d'une armoire. Les sanitaires (WC, douche, ustensiles de nettoyage) sont partagés avec les autres chambres.

Les éducateurs ont le droit d'entrer à tout moment dans les chambres (vérifications, sécurité, etc.).

7.9 Sorties & visites

Les sorties (culte du dimanche matin, découverte de Tana, sorties culturelles, sport, visite de famille, etc.) sont possibles en dehors des heures de cours, de parcours ou de repas, après accord écrit (cf. cahier de sortie) d'un éducateur ou à défaut d'un professeur. Les étudiants doivent être revenus à 19h, sauf dérogation exceptionnelle. Les visites de famille (proche) sont possibles entre 9h et 19h le WE, après accord des éducateurs

7.10 Vacances

Le foyer ferme pendant les vacances de Noël (2 semaines), de Pâques (2 semaines) et d'août/septembre (6 semaines). Trois allers/retours domicile-Tana en taxi-brousse par an seront remboursés à l'étudiant.

7.11 Sanctions

Diverses sanctions sont possibles en cas de non respect de la Charte ou des 10 engagements de l'étudiant PROMES (vol, mensonge, mauvais esprit, absence injustifiée, manque de travail, etc.).

Un conseil éducatif (COED) pourra être convoqué afin de proposer une solution aux difficultés de l'étudiant. Les parents sont invités à y participer.

La sanction prononcée à l'issue du COED peut aller d'un **avertissement écrit** jusqu'à **l'exclusion** de l'étudiant. Tout avertissement écrit ou toute exclusion fera l'objet d'une communication auprès des parents.